

Pierre Cassen condamné à 3 mois de prison avec sursis par un tribunal fantôme

écrit par Christine Tasin | 21 février 2018



Tribunal fantôme ?

Quand un procès a déjà eu lieu, terminé par une relaxe, que le parquet et les associations vautour font appel et que, trois mois après le même procès, sur le même texte, un nouveau procès de Pierre Cassen, en première instance a lieu... Qu'est-ce que cela signifie ? Nos avocats y perdent leur latin, qu'en pense le juriste de RR, Maxime ? Y a-t-il d'autres cas où l'on a jugé deux fois, en première instance, la même personne, pour le même motif ?

Le plus étrange n'est même pas que le même tribunal (la 17ème Chambre) puisse juger deux fois de suite la même affaire, exactement...

C'est que le même tribunal relaxe en mai et condamne – et à de la prison ! – fût-elle avec sursis – en septembre.

Mais les étrangetés ne s'arrêtent pas là...

La meilleure ? Ni Pierre Cassen ni son avocat n'ont été prévenus de ce nouveau procès. Pas d'information, pas de convocation... Rien. Et le même jour ont eu lieu 3 procès où Pierre Cassen était l'accusé, accusé ignorant qu'il était accusé, accusé ignorant qu'il aurait dû être là..

Revenons au procès qui nous occupe, qui a valu à Pierre une condamnation à la prison. Procès qui a donc eu lieu sans l'accusé, sans l'avocat de la défense... et cela n'a dérangé personne.

Quand on apprend par ailleurs que certains djihadistes réels ou en puissance qui refusent par exemple une video-conférence voient le procès ajourné, on est pantois.

Alors, ce tribunal qui a siégé le 6 septembre, était-ce un vrai tribunal ou un tribunal fantôme ?

Une seule chose est sûre, c'est que la condamnation, elle, n'est pas fantôme.

3 mois de prison avec sursis pour Pierre Cassen condamné comme responsable de publication du site suisse *Riposte laïque* alors qu'il a passé la main en 2012 !

Décidément, la justice de Macron est prête à tout, y compris à juger deux fois les Résistants pour chaque affaire, trouvant là une façon accélérée et efficace de les conduire à la ruine et de les obliger ainsi à renoncer se battre contre l'islam de France et toutes les forfaitures qu'il prépare pour cela :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/02/13/les-9-terrifiantes-propositions-de-hakim-el-karoui-conseiller-de-macron-pour-l-islam-de-france/>

Ecoutez la révolte de Pierre Cassen, justifiée.

Pour aider Pierre à régler ses frais d'avocat :

Via paypal :

[Faire un don](#)



Par chèque à envoyer à *Riposte Laïque*, BP 32 27140 Gisors